

## Annexe A – Description des Services

### PV FICHE CONSTAT N° 03/2

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : *36004471*
- Marque : *Hexing*
- Type : *HXF 300*
- Constante d'impulsion : *10.000 Imp/kWh*
- Rapport TC : *300/5 A* /Rapport TP : .....
- Calibre *3x57,7/100 - 230/400V* 1(10)A 50Hz
- Indexes : k1 *81371* k2 *6999* (k1+k2) *88371* Pmax ..... Hr .....

Installé sous le compte de contrat et utilisé par Mr *Ministère de la Justice* à l'adresse *Dernière Casino Café Vert, Ngor, Dakar*

#### CONSTATS EXTERNES :

##### A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)   
Fils inexistant

##### A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier  
Plombs falsifiés  
Autres plombs

- 184121 - Cashbox  
 212734 - Coffrerie  
 Remplacée par  
 001689 } Coffret  
 001615 }

##### A3 - Capots

- dévisé   
ouvert   
cassé   
percé

##### A4 – Ecran LCD

- cassé   
eteint

##### A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur   
Bouclage des TC   
Isolation des TP

#### CONSTATS INTERNES :

##### B1 – Circuit du compteur

- Carte Mère manipulé

#### COMMENTAIRES :

*La phase L3 est absente.*

A utilisé le compteur ci-dessus indiqué ; approuvé les constats et a signé la présente fiche de constat.

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

Protocole d'étalonnage des compteurs industriels de la SENELEC

# PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 10/04/2025 à Dakar

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 36004471 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Ministère de la justice
- Raison Social : Ministère de la justice
- Adresse : Derrière Casino Cap Vert, Ngor, Dakar
- Type de compteur : HXF 300
- Compte de contrat : 22003 325709

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat) N° 0912 du 10/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

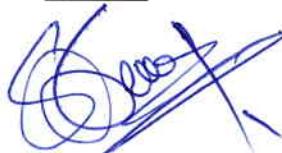
- CONFORME  
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS



SENELEC



LE CLIENT

